

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2016

Page _____

Le vingt-six janvier deux mille seize à vingt heures trente, le Conseil municipal de Nuillé-sur-Vicoïn s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Mickaël MARQUET, Maire.

Date de convocation et d'affichage : 21 janvier 2016.

Etaient présents : Katia CLEMENT, Francine DUPE, Sylvie RIBAUT, Albert ROGUET, Adjoint, ainsi que Yannick COQUELIN, Stéphane DALIBARD, Christophe AVRANCHE, Séverine GAINOUX, Stéphanie ANGIN, Yoann PICHON, Hubert MEILLEUR, et Cécile JASLIER.

Absentes excusées : Séverine NAVINEL ayant donné pouvoir à Sylvie RIBAUT ;
Virginie VIELLEPEAU ayant donné pouvoir à Hubert MEILLEUR.

Assistait également : Florantine SLOTNIK en tant que secrétaire de Mairie.
M. Albert ROGUET a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la séance du 14 décembre 2015 ;
- Signature d'un avenant au marché de la salle des fêtes (Lot 5 Menuiseries extérieures) avec la société EMAPLAST ;
- Vote des tarifs 2015-2016 pour l'école de musique de l'Huisserie ;
- Vote de l'autorisation du Maire à signer un avenant présenté par le CRUEL ;
- Choix du fournisseur pour une tondeuse dédiée aux services municipaux ;
- Questions et informations diverses et notamment :
 - Retour d'un agent au sein de nos services et départ de son remplaçant ;
 - Animations 2016 ;
 - Réseau de chaleur ;
 - Etude de sols pour le lotissement des Ligonnières.

Propositions d'ajouts à l'ordre du jour : Néant

Proposition de suppression à l'ordre du jour : Néant



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2016

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 14 DECEMBRE 2015

Le Maire soumet le compte rendu de la dernière séance du Conseil municipal au vote.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 14 décembre 2015.

SIGNATURE D'UN AVENANT AU MARCHE DE LA SALLE DES FETES (LOT 5 MENUISERIES EXTERIEURES) AVEC LA SOCIETE EMAPLAST DCM 2016-01

Mme F. DUPE expose ce point.

Lors de la signature du marché pour la réhabilitation de la salle des fêtes le 23 décembre dernier, un oubli du maître d'œuvre a entraîné une erreur dans le choix du type de vitrage.

En effet, lors de la réunion de la commission d'appel d'offres le 18 novembre dernier, les élus avaient opté pour un vitrage feuilleté (plus résistant qu'un vitrage ordinaire), mais ce choix n'a pas été pris en compte lors de la signature du marché.

L'entreprise EMAPLAST (retenue pour le Lot 5, Menuiseries extérieures ALU/PVC) a donc revu son offre en proposant un vitrage feuilleté sur les deux faces pour un montant de 4 355.92 € HT (5 227.10 € TTC). La commission d'appel d'offre s'est à nouveau réunie ce soir et a approuvé l'avenant.

L'avenant 01 est soumis au vote du Conseil municipal.

Montant du marché initial	Montant de l'avenant	Total du marché après signature de l'avenant 01 pour le Lot 5
31 875.22 € HT	4 355.92 € HT	36 231.10 € HT
38 250.26 € TTC	5 227.10 € TTC	43 477.32 € TTC

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

VU la DCM 2015-124,
VU l'avenant 01 proposé par la société EMAPLAST,
VU l'avis favorable de la commission d'appel d'offres,

AUTORISE à l'unanimité le Maire à signer l'avenant 01 avec la société EMAPLAST pour un montant total de 4 355.92 € HT (5 227.10 € TTC).



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2016

Page _____

Le Maire profite de la présentation de cet avenant pour exposer le bilan financier actuel du marché :

Lot	Entreprise retenue (DCM 2015-124)	Montant HT du marché signé
1/ Désamiantage	Emeraude dépollution	Base : 25 848.64 € Pas d'option
2/ Démolitions, gros œuvre, ravalements	Eiffage	Base : 24 739.57 € Option : - 1 064.51 € Total : 23 675.06 €
3/ Modification de charpente bois	Ménard	Base : 16 342.84 € Option : 8 370 € Total : 24 712.84 €
4/ Couverture Zinc	Ménard	Base : 28 849.00 € Pas d'option
5/ Menuiseries extérieures PVC et Aluminium	Emaplast	Base : 31 875.22 € Avenant 01 : 4 355.92 € Total : 36 231.10 €
6/ Doublages et cloisons sèches	Actis Latour	Base : 17 626.41 € Option : 127.93 € Total : 17 754.34 €
7/ Faux-plafonds	Brel	Base : 5 587.43 € Pas d'option
8/ Menuiseries intérieures bois	Bondis	Base : 11 325.10 € Pas d'option
9/ Revêtements de sols durs	Guerin Carrelages	Base : 4 980.42 € Pas d'option
10/ Peintures et revêtements muraux	Jaslier Arno	Base : 7 701.59 € Pas d'option
11/ Plomberie et chauffage	Perrinel	Base : 35 081.64 € Pas d'option
12/ Electricité et ventilation	Ets Aubert	Base : 18 361.58 € Option : 587.20 € Total : 18 948.78 €

TOTAL DU MARCHE	ESTIMATIF	REEL
	305 000 € HT	240 695.94 € HT

Le Conseil municipal **VALIDE à l'unanimité** le bilan actuel.



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2016

VOTE DES TARIFS 2015 POUR L'ÉCOLE DE MUSIQUE DE L'HUISSERIE

DCM 2016-02

Mme S. RIBAUT expose ce point.

Elle propose les tarifs suivants (identiques aux tarifs antérieurs):

Formation	Cours	Tarifs 2015-2016
Formation musicale	Enfant	46.35 €
	Adulte	92.70 €
Formation instrumentale	Enfant	92.70 €
	Adulte	185.40 €
	Cours collectif (3 pers. Max)	123.60 € (2/3 formation musicale adulte)
Location instrument	Enfant	30.90 €
	Adulte	61.80 €

Mme RIBAUT précise que la compétence artistique sera transférée à Laval Agglomération dès septembre prochain mais que les modalités sont encore mal connues.

M. A. ROGUET précise qu'il a reçu les familles en Mairie pour les informer de ce prochain changement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE les tarifs proposés ci-dessus pour l'école de Musique de l'Huisserie pour l'année 2015-2016.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 2

VOTE DE L'AUTORISATION DU MAIRE A SIGNER UN AVENANT PRESENTE PAR LE CRUEL

DCM 2016-03

Le Maire présente l'avenant soumis au vote du Conseil par le CRUEL (Syndicat mixte des collectivités utilisatrices de l'eau de la Ville de Laval).

Cet avenant a pour objet d'actualiser le montant du solde de la participation financières des communes du CRUEL aux travaux de réalisation de la nouvelle station de pompage d'eau brute située sur la commune de Changé.

Il rappelle le coût final de l'opération : 1 577 995.37 €.

La participation financière du CRUEL s'élève à 27.13 % de la totalité de l'opération soit 428 110.14 €. Cette somme est répartie entre les communes membres. Le reste est à la charge de la Ville de Laval.



MAIRIE de NUILLÉ SUR VICOIN

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2016

Page _____

Concernant la répartition entre communes membres du CRUEL, la commune de Nuillé-sur-Vicoïn participe à hauteur de 5.37 % (soit 22 989.51 €)

Un premier appel de fonds a été réalisé en 2011 auprès du CRUEL pour un montant de 200 729.55 €.

La Ville de Laval appelle aujourd'hui le solde de la participation financière du CRUEL pour 227 380.59 €.

Le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur l'avenant et les modalités de versement du solde.

Il en rappelle les modalités principales :

PARTICIPATION	Déjà versé	Reste à verser
TOTALE DU CRUEL	200 729.56 €	227 380.59 €

Répartition financière entre les communes du CRUEL	Selon dépenses et recettes réelles	Déjà versé (50 %)	Appel de fonds (reste à verser)
Ahuillé : 3.25 %	13 913.58	6 523.71	7 389.87
SIAEP Argentré : 24.71 %	105 786.02	49 600.27	56 185.75
Changé : 21.59 %	92 428.98	43 337.51	49 091.47
Entrammes : 10.44 %	44 694.70	20 956.17	23 738.53
L'Huisserie : 13.39 %	57 323.95	26 877.69	30 446.26
Montigné : 4.83 %	20 677.72	9 695.24	10 982.48
Nuillé-sur-Vicoïn : 5.37 %	22 989.51	10 779.18	12 210.33
Saint Berthevin : 16.42 %	70 295.69	32 959.79	37 335.90
TOTAL	428 110.14	200 729.56	227 380.59

Le Conseil municipal,

VU la délibération de la Ville de Laval en date du 4 avril 2014,

VU la délibération du CRUEL en date du 17 septembre 2015,

VU l'exposé du Maire,

AUTORISE à l'unanimité le Maire à signer l'avenant à la convention de financement des travaux de déplacement de la prise d'eau brute de Laval.



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2016

CHOIX DU FOURNISSEUR POUR UNE TONDEUSE DEDIEE AUX SERVICES MUNICIPAUX DCM 2016-04

M. Y. COQUELIN présente ce point.

L'acquisition d'une tondeuse fait suite à des pannes récurrentes du matériel actuel et la demande des agents techniques pour l'entretien des espaces verts.

Trois devis ont été reçus en Mairie.

Après concertation avec les agents sur le matériel proposé, le choix s'est arrêté sur la tondeuse Autoportée professionnelle GRILLO FD 2200 de l'entreprise Breillon Bertron (Saint Berthevin) pour un montant total de 26 900 € HT (32 280 € TTC). L'entreprise offre un jeu de couteaux et garantie la gratuité du transport pour l'entretien de la machine pendant deux ans.

La commission Voirie, eau et assainissement et patrimoine communal a émis un avis favorable à cette acquisition.

Le Conseil municipal,

VU le devis de l'entreprise Breillon Bertron en date du 05 janvier 2016,

VU l'avis favorable de la commission,

Suite à la concertation réalisée auprès des agents techniques municipaux,

AUTORISE à l'unanimité le Maire à signer le contrat d'acquisition de la tondeuse Autoportée professionnelle GRILLO FD 2200 pour un montant de 26 900 € HT (32 280 € TTC),

VOTE à l'unanimité l'inscription par anticipation sur le budget primitif 2016 du montant de 32 280 € à l'article 21578 autre matériel et outillage de la section des dépenses d'investissement 0041 ACQUISITION DE MATERIEL – 21578.

SECTION INVESTISSEMENTS DEPENSES	
0041 ACQUISITION DE MATERIEL	
21578 autre matériel et outillage	+ 32 280 €





CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2016

Page _____

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Retour d'un agent au sein de nos services et départ de son remplaçant à compter du 18 mars 2016 ;
- Animations 2016 :

Dimanche 7 février 2016, repas des anciens dans la salle de restauration de l'ALSH à 12h30. Coût du repas par personne : 8 euros.

Lundi 28 mars 2016 : chasse aux œufs au Parc du Luget à 14heures. Coût de la participation par personne : 3 euros.

Samedi 25 juin 2016 : Fête de la Musique à partir de 19 heures. Plus d'infos à venir.

Samedi 9 juillet 2016 à 20h30 : Concert Les Estivales sur la Place de L'Eglise (en partenariat avec Laval Agglomération et l'Office de Tourisme de Laval).

Vide grenier : plus d'infos à venir.

Samedi 24 septembre 2016 : inauguration de la salle des fêtes après travaux. Est proposé un pique-nique familial.

- Réseau de chaleur :

Le Maire expose ce sujet.

Suite à un entretien avec les bailleurs sociaux, une étude d'opportunité a été menée pour l'installation d'un réseau chaleur (gaz) pour la salle des fêtes et peut être la zone artisanale, le centre de loisirs, les écoles, les logements rues Douce France et Fleur Bleue et le nouveau lotissement des Ligonières. Pour ce dernier, l'idée serait de profiter d'une seule tranchée (réseaux et télécommunications).

Le dossier a été étudié avec un fournisseur qui pose les modalités suivantes : la municipalité porte le projet et le fournisseur participe financièrement au prorata des points de comptage (1 200 € par point).

M. AVRANCHE souligne qu'il n'y aura pas l'ensemble des acquéreurs à opter pour cette proposition. M. MEILLEUR fait quant à lui remarquer que certaines communes (Argentré notamment), reviennent sur cette décision. Il explique que le coût d'entretien et de maintenance d'un tel réseau est important et annule l'économie sur un an du gaz par rapport à l'électricité.

M. MARQUET prend note de toutes ces remarques et propose que l'étude



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2016

d'opportunité soit poursuivie plus précisément afin de tenir compte de tous les points évoqués.

- **Etude de sols pour le lotissement des Ligonières** : l'étude de sol a eu lieu. Lorsque les résultats seront communiqués par l'entreprise FONDOUEST, le dossier de consultation des entreprises sera publié (appel public à la concurrence).
- **Réhabilitation des réseaux EP, EP et EU** : le dossier de consultation a été mis en ligne. La date limite de dépôt des offres est fixée au 10 février 2016 à midi.
- **Hervetterie** : les terrains ont été acquis courant décembre par l'intermédiaire du fonds de portage de Laval Agglomération. Par ailleurs, le CAUE a proposé deux offres d'aménagement qui seront présentées lors du prochain conseil municipal.
- **Santé** : suite à la cessation d'activité du docteur sur la commune, la municipalité a rencontré les nuilléens, les professionnels de santé, les artisans, ainsi que l'Agence Régionale de la Santé (ARS). Une réunion de concertation a également eu lieu avec les communes voisines.
Pour l'instant, aucune décision n'a été prise et une nouvelle réunion publique sera donnée prochainement en présence de l'ARS afin que les nuilléens puissent exprimer leurs inquiétudes.
- **Schéma directeur de circulation apaisée** : réunion le 16 mars à 20h00 pour définir la nouvelle réglementation de la vitesse sur la commune.

Les Conseillers municipaux,
La séance est levée à 22h05.

Le Maire,
Mickaël MARQUET

